



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 10 septembre 2020

Délibération n°54-2020 : Écritures résiduelles suite à la clôture du Centre de Formation des Apprentis Universitaires de Bretagne (CFAUB) au 31 décembre 2019

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la loi n°2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu la délibération n°73-2019 du Conseil d'administration de l'UBS en date du 13 décembre 2019 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve, à l'unanimité, la répartition du reliquat de trésorerie du CFAUB entre les établissements membres selon le tableau ci-dessous :

EFFECTIFS PAR ETABLISSEMENT 31 12 2018		% par membre du CFAUB	Reliquat trésorerie
UBS	228	31,98%	20 585,75 €
RENNES 1	422	59,19%	38 101,70 €
IEP	11	1,54%	993,17 €
UBO	19	2,66%	1 715,48 €
RENNES 2	33	4,63%	2 979,52 €
TOTAL	713	100%	64 375,62 €

Membres en exercice : 30
Membres présents : 19
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 26
- Pour : 26
- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : Néant.